



**L'école n'est pas une entreprise ! L'éducation n'est pas une marchandise !**

✉ 23, rue LakanaL 34090 MontpellLier @ syndicat@sudeducation34.org ☎ 04 67 02 10 32

### Prise de parole au rassemblement AESH du 5 avril 2022

Depuis l'entrée en vigueur de la loi pour l'égalité des chances du 11 février 2005, l'obligation de scolarisation des élèves en situation de handicap s'est faite sans déblocage de moyens financiers, en parallèle de la réduction des moyens alloués aux structures médico-sociales.

Au départ, les enfants en situation de handicap étaient notifiés en réunion d'équipes pluridisciplinaires par des professionnels du handicap lors de commissions à la Maison Des Personnes Handicapées. Ces notifications étaient chiffrées en nombre d'heures d'accompagnement, elles étaient nominatives et stipulaient le type d'accompagnement individuel ou collectif en unité spécialisées (CLIS).

**Comme aucun moyen financier à la hauteur de l'école inclusive n'a été injecté dans l'Education Nationale, cette dernière a créé les AVS qui étaient généralement bénéficiaires de CUI, CAE : contrats précaires à temps partiels imposés permettant de réduire les chiffres du chômage.**

Dès le départ SUD éducation a pressenti la précarisation que nous subissons aujourd'hui et réclamé la création d'un métier d'éducateur/trice scolaire sous statut de fonctionnaire.

**Aujourd'hui, le salaire moyen des AESH est de 750 euros. 9 AESH sur 10 sont des femmes qui subissent une triple violence : celle de la précarité, celle de l'oppression patriarcale et celle du mépris du gouvernement et de la hiérarchie.**

### **Ce n'est plus acceptable !**

Même si nos mobilisations passées ont permis quelques avancées (la cédésation, une grille de salaire, un avancement à l'ancienneté sans condition tous les trois ans) nous sommes toujours maintenu-es en dessous du seuil de pauvreté et bien souvent dans l'obligation de cumuler plusieurs emplois pour survivre.

Pendant l'épidémie de Covid nous avons été les oublié-es de l'Education Nationale : le ministre n'a pas parlé de nous, pas d'équipement pour le télétravail, (nos salaires ne nous permettent pas toujours d'avoir internet et un ordinateur adapté aux visioconférences), pas de prime, pas de priorité vaccinale à l'apparition du vaccin etc...

Depuis la rentrée 2021 la généralisation des PIAL détériore nos conditions de travail. **Nous sommes considéré-es comme un flux d'heures d'aide humaine à répartir au nombre d'élèves notifiés sur un territoire donné.**

La Maison de l'autonomie (ex MDPH) ne notifie plus de quotité horaire, donc le responsable du PIAL avec ses coordonnateurs fait ce qu'il peut avec les moyens que la DSDEN ou l'ASH lui attribue, d'où la généralisation de la mutualisation.

Résultat : augmentation du nombre d'élèves accompagnés par classe par un AESH (on peut aller jusqu'à 6 ou 8), augmentation du nombre d'AESH intervenant auprès d'un même élève ou groupe d'élèves (certains élèves voient défiler plusieurs AESH auprès d'eux pour arriver en moyenne à 6 heures d'accompagnement mutualisé par semaine), diversification des lieux d'exercice (un-e AESH peut intervenir dans la même journée dans plusieurs écoles ou établissements sans indemnité de déplacement ni décompte du temps de trajet sur le temps de travail)...

**C'est révoltant ! L'éducation ne peut être gérée comme une start up !**

**C'est de la maltraitance !**

→ Maltraitance pour les enfants en situation de handicap : ils font face à leur handicap H24 et souvent à vie, pas uniquement quelques heures par semaine. On ne peut pas leur demander en plus de s'adapter et créer un lien de confiance avec plusieurs AESH sur une semaine.

→ Maltraitance pour les AESH, notre travail perd sa dimension humaine et sociale, on nous rend corvéables à volonté ! On nous saupoudre comme de la poudre de perlimpinpin, on nous prend pour des poulpes ou Shiva en nous confiant plus de 2 enfants à accompagner en même temps ! STOP : nous voulons être reconnu-es et traité-es comme les vrai-es professionnel-les que nous sommes avec tout ce que cela implique (statut, salaire etc.)

Nous aimons notre travail et voulons en faire un métier reconnu dont on peut vivre décemment !

Parce que je considère les enfants comme les trésors de demain j'ai choisi de me syndiquer pour défendre mes droits et les leurs.

**Les syndicats sont nos seules armes contre la libéralisation du système éducatif.**

**C'est pourquoi SUD éducation revendique pour les AESH:**

- Un vrai statut de fonctionnaire d'éducateur scolaire spécialisé, sans condition ni de concours, ni de nationalité, ni de formation, ni d'ancienneté.

- La reconnaissance d'un temps complet à 24h d'accompagnement auquel s'ajoutent les heures de travail de préparation, les réunions pédagogiques, les temps de concertation avec les enseignants, etc.

- Un salaire de 1700 euros net en début de carrière pour un plein temps.

- Une revalorisation de tous les salaires avec + 400 euros pour les plus bas salaires.

- L'attribution de la prime REP/REP+

- L'abandon des PIAL et de la logique de mutualisation

- Une politique de formation initiale et continue ambitieuse
- La création de brigades de remplacement
- Pas plus de deux élèves en accompagnement
- 1 éducateur scolaire par élève dans le 1<sup>er</sup> degré et 2 dans le second degré seulement si c'est nécessaire
- 1 affectation sur 2 établissements au maximum seulement si cela est nécessaire
- 2 éducateurs à temps plein en ULIS et 1 en SEGPA
- La prise en charge intégrale des frais de déplacement et des frais de santé des agents par l'employeur
- L'abrogation du jour de carence